

le Blainvillois

BLAINVILLE, J'Y VIS BIEN



Édito

**“J’ai un projet pour Blainville-sur-l’eau”
Une réelle opportunité qui s’offre à chacun d’entre vous.**

Parce que plus de 4000 Blainvilloises et Blainvillois vivent dans notre ville, il est important pour nous de vous proposer, en complément de nos nombreux projets en cours et à venir, de vous impliquer directement à l’aménagement de notre cité. Comme nous l’avons annoncé, le budget participatif va vous permettre de proposer un projet pour votre quartier ou ailleurs sur le territoire de notre commune.

Le principe du budget participatif “J’ai un projet pour Blainville-sur-l’eau” :
vous proposez votre projet, il est mis au scrutin auprès de tous les porteurs de projets, des élus et des représentants de l’ensemble des associations locales et, s’il est choisi, nous vous aidons à le mettre en œuvre.

C’est une part fixe de notre budget d’investissement que nous vous consacrons directement afin de vous permettre, vous aussi, de vous investir dans une réalisation collective et durable pour notre ville.

Nos jeunes sont particulièrement impliqués dans notre cité, c’est pourquoi nous avons décidé de les faire participer à cet appel à projet dès leurs 11 ans. C’est par ailleurs l’âge à partir duquel ils peuvent intégrer le Conseil Municipal des Jeunes.

Vous nous avez accordé votre confiance alors à notre tour de le faire en vous confiant directement une part de la gestion de notre commune.

Vous trouverez en page intérieure de ce bulletin, une présentation plus précise, le règlement, une fiche d’inscription au dispositif “J’ai un projet pour Blainville-sur-l’eau”.

Nous sommes impatients de consulter vos propositions que nous espérons nombreuses.

Prenez soin de vous.

Olivier Martet,
Maire

 03 83 75 70 05

 mairie@blainvillesurleau.fr

 @VilledeBlainvillesurleau

 www.blainvillesurleau.fr

 Blainville-sur-leau

Vie municipale

Conseil Municipal

du 09 février 2021, l'essentiel...

Accueil et installation de M. Bertrand Daniel, en lieu et place de Mme Annie Farrudja.

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité :

- Le renouvellement de la convention entre l'EMEA et Les libellules.
- Une demande de subvention au titre du Fond de Prévention de la Délinquance pour la rénovation du système de vidéo protection (dépense prévisionnelle de 17 551,15€).

- La vente d'un véhicule d'occasion de la commune pour 1900,00€.
- La motion de soutien pour la réouverture des guichets de la gare de Blainville/ Damelevières.
- La motion demandant au Parlement de légiférer en faveur du Droit de Mourir dans la Dignité.
- L'augmentation de l'amende administrative de 105€ pour dépôt sauvage de déchets à 300€.

Conseil Municipal

du 02 mars 2021, l'essentiel...

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité :

- Les Comptes de gestion 2020 du budget général et du budget annexe Pôle Jeunesse.
- Une demande de subvention au titre du Contrat de Territoire Solidaire pour l'installation d'un préau à l'école élémentaire du Haut des places (dépense prévisionnelle de 9 804,04€).

- Une demande de subvention de 3800€ au titre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière afin de mettre en œuvre des actions de prévention à destination des plus jeunes.

Le Conseil municipal a pris acte à l'unanimité du Rapport d'Orientation Budgétaire 2021.

Compte rendu intégral des Conseils Municipaux consultable sur le site de la commune www.blainvillesurleau.fr

Vous pouvez aussi consulter les comptes rendus des Conseils Communautaires de la CC3M sur le site de la CC3M rubrique L'interco/Conseils communautaires.

2

Installation sur la commune ou changement d'adresse

La commune n'a pas automatiquement connaissance de votre installation ou de votre changement d'adresse.

N'hésitez pas à venir en Mairie pour vous inscrire sur les listes électorales ou signaler votre changement d'adresse. Vos coordonnées nous seront précieuses au cas où nous aurions besoin de vous joindre.

Conciliateur de justice

Permanence en Mairie à partir de 14 h 30 les lundis 12 avril, 10 mai et 14 juin

Prendre rendez-vous en mairie au 03 83 75 70 05.

INFOS COVID

À chaque moment, de nouvelles mesures peuvent être prises et leurs applications sont bien souvent immédiates.

Aussi, pour être bien informés, nous vous encourageons à poursuivre régulièrement la consultation du site officiel www.blainvillesurleau.fr ou de la page Facebook de la Mairie ou à télécharger l'application ILLIWAP sur votre téléphone portable.

Si vous ne disposez pas de ces outils informatiques, il existe aussi les panneaux lumineux et, bien entendu, les agents à l'accueil de la mairie qui sont à votre disposition pour vous informer par téléphone au 03 83 75 70 05, ou sur place du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 30 - 17 h 30, le samedi de 10 h 00 à 12 h 00.



Démarchage à domicile

Soyez vigilants

Tout démarchage à domicile doit, au préalable, être autorisé par la commune.

Les personnes qui souhaitent vendre des produits en démarchant au domicile des particuliers doivent faire leur demande en mairie en détaillant l'objet de leur vente (arrêté municipal du 29 janvier 2021).

En cas de doute, demandez au démarcheur de présenter l'autorisation signée par le maire ou passez un coup de fil en mairie. S'il ne l'a pas, appelez la gendarmerie. Alerter sur les réseaux sociaux est utile mais n'empêchera pas des personnes vulnérables de se faire «arnaquer».



Recensement citoyen obligatoire

Les jeunes filles et garçons doivent prendre rendez-vous en Mairie afin d'effectuer cette obligation légale dans les 3 mois qui suivent leur 16e anniversaire.

Cette démarche peut également être effectuée en ligne via le site : service-public.fr/ rubrique Recensement Obligatoire Citoyen (RCO).

Cartes d'identité

Le formulaire de demande est disponible en Mairie mais, attention, les CNI ne sont pas élaborées à la Mairie de Blainville.

Le dossier est à déposer soit à Rosières aux Salines, soit à Lunéville qui sont les communes habilitées les plus proches. Merci de prendre contact directement avec les Mairies de l'une de ces deux communes pour plus d'informations.

Bienvenue

AU GARAGE SOLIDAIRE « LA GRANGE MOTORS»

Début avril, Cyril Hubner et ses partenaires vous accueilleront aux Ateliers Relais, rue de Gerbéviller (à l'arrière des Services Techniques municipaux).

Cette structure associative vous permettra de réparer votre véhicule à des prix avantageux.

Contact : Cyril Hubner 06 09 63 36 11



Location de salles municipales

Par mesures gouvernementales, actuellement les salles demeurent interdites à la location pour toute manifestation sportive ou festive qu'elles soient privées ou publiques. La Mairie ne peut donc confirmer quoi que ce soit en lieu et place des décisions gouvernementales.

Pour autant, les réservations peuvent être effectuées en Mairie en vue d'une évolution des mesures vers une réouverture.



Objets trouvés

Nous vous rappelons que la Mairie détient bon nombre d'objets trouvés à disposition. À l'inverse, si vous trouvez un objet sur la voie publique, n'hésitez pas à venir le déposer en Mairie.

Évelyne Sassetti

Adjointe en charge de la communication et des liens avec le commerce et l'artisanat



Lancement de l'opération «J'ai un PROJET pour Blainville-sur-l'eau»

Comme elle s'y était engagée, l'équipe municipale souhaite impliquer les habitants dans le fonctionnement de la commune par la mise en place d'un budget participatif.

Le dispositif « J'ai un PROJET pour Blainville-sur-l'eau » permettra à tout Blainvillois de plus de 11 ans de proposer, entre avril et juin 2020, un ou plusieurs projets pour notre ville.

Les objectifs de cette opération sont de permettre aux citoyens d'être acteurs de la vie municipale, de susciter l'initiative et la créativité, de permettre aux Blainvillois d'interagir entre eux ainsi qu'avec les élus et les agents municipaux.

Les projets proposés devront répondre à différents critères dont le principal devra être l'intérêt général.

Un règlement du dispositif sera soumis prochainement à l'approbation du Conseil Municipal qui décidera du budget alloué à l'opération pour les projets déposés en 2021. Ce règlement sera diffusé largement auprès de la population début avril.

Après une présentation publique des projets recevables en fonction des critères définis, le choix de ceux qui seront réalisés en 2022 s'effectuera par le biais d'un vote auquel participeront les élus, les porteurs de projets et un représentant de chaque association présente sur le territoire.

Si vous voulez devenir acteur de notre cité, participez aux projets structurants de notre ville. Vous pourrez le concevoir et nous vous aiderons à le réaliser.



Projet de règlement du budget participatif «J'ai un projet pour Blainville-sur-l'eau» Ce projet sera mis en validation au prochain Conseil Municipal.

Préambule

La Municipalité de Blainville sur l'eau souhaite impliquer les habitants dans le fonctionnement de la commune sur la base d'appel à projets indépendants des projets municipaux en cours ou prédéfinis.

Article 1 - Les objectifs

1. Permettre aux citoyens d'être davantage acteurs de la vie municipale en proposant des projets qui répondent à leurs besoins.
2. Susciter l'initiative et la créativité des habitants.
3. Impliquer les Blainvilloises et les Blainvillois dans le choix de certaines dépenses d'investissement.
4. Permettre aux Blainvillois d'interagir entre eux, avec les élus et avec l'administration.
5. Permettre aux élus de mieux comprendre les priorités des Blainvillois.

Article 2 - Qui peut déposer un projet ?

Chaque Blainvilloise et Blainvillois, à partir de 11 ans et sans condition de nationalité, peut participer à ce dispositif, formuler des projets d'intérêt général.

Article 3 - Les critères de recevabilité des projets

Un projet peut concerner l'amélioration d'un site, d'une rue, d'un quartier ou l'ensemble du territoire de la commune de Blainville sur l'eau.

Il doit concerner au moins un des domaines suivants :

Patrimoine communal : aménagement des espaces publics et mobilier urbain, valorisation du patrimoine.

Santé - Sécurité : prévention santé, circulation, sécurité, citoyenneté.

Environnement : biodiversité, espaces naturels, propreté.

Nouvelles technologies : maîtrise et production d'énergie, innovation et adaptation sociale au numérique.

Loisirs : arts et culture, sports et loisirs.

Économie sociale et solidaire

Jeunesse

Un projet est recevable s'il remplit l'ensemble des critères suivants :

- Il est localisé sur le territoire communal.

- Il sert l'intérêt général et il est à visée collective. C'est-à-dire qu'il est, potentiellement, de nature à bénéficier à tous les Blainvillois.es.
 - Il est compatible avec les différentes politiques publiques menées sur le territoire et ne correspond pas à un projet en cours ou déjà programmé.
 - Il concerne des dépenses d'investissement et n'entraîne pas de frais de fonctionnement.
- (Les dépenses d'investissement regroupent les dépenses ayant

vocation à préserver, accroître et / ou améliorer le patrimoine de la collectivité. Les dépenses de fonctionnement correspondant, par exemple aux frais de personnel, à la maintenance ou aux charges courantes.)

- Il est techniquement réalisable et peut démarrer l'année suivante.
- L'enveloppe prévisionnelle du projet ne dépasse pas le budget alloué au dispositif.
- Le porteur de projet s'engage à travailler en concertation avec les services de la ville pour l'évaluation de la faisabilité de sa proposition, l'élaboration, la consolidation du projet et sa présentation publique.

Article 4 - Le montant alloué

Le budget participatif permet d'inclure les habitants dans le processus d'allocation du budget public avec une enveloppe déterminée chaque année par délibération en Conseil Municipal.

L'enveloppe allouée peut être utilisée pour un ou plusieurs projets.

Article 5 - La procédure et le calendrier de mise en œuvre

Étape 1 : la collecte des projets « J'ai un projet pour ma ville » d'avril à juin.

Les personnes intéressées disposent de trois mois pour déposer leurs projets par mail ou en mairie (fiche d'inscription à compléter).

Étape 2 : Analyse de recevabilité de juillet à septembre.

Les projets déposés font l'objet d'une analyse de recevabilité par les services de la ville de Blainville sur l'eau sur la base des critères exposés à l'article 3.

Les services de la collectivité, en lien avec les porteurs de projets, traduisent les projets et s'assurent que les projets sont réalisables au plan juridique, technique et financier. Lors de cette phase d'instruction, il est possible que les idées de départ évoluent. Ces évolutions se font en concertation avec les porteurs de projet. La liste des projets recevables et non-recevables à l'issue de cette phase sera rendue publics.

Étape 3 : Présélection - Novembre

En fonction du nombre de projets recevables, un comité de présélection retient les plus pertinents afin de les soumettre aux votes. Le comité de présélection est composé de trois élus de la majorité et d'un élu de chaque liste d'opposition.

Étape 4 : Vote final - Décembre

Les porteurs de projet présentent leur projet lors d'une réunion publique.

Le comité de sélection est constitué de l'ensemble des élus municipaux et d'un représentant de chaque association du territoire. Ce comité est souverain pour la validation des projets.

Les ou les projets retenus sont ceux qui auront reçu les suffrages les plus élevés dans la limite de l'enveloppe financière allouée au dispositif du budget participatif.

Étape 5 : mise en œuvre des projets retenus - à partir de janvier de l'année suivante.

Une fiche d'inscription au dispositif

« J'ai un projet pour Blainville-sur-l'eau » est incluse dans ce Blainvillois.

Elle sera également disponible en mairie ou téléchargeable sur le site de la commune.

Date limite d'inscription avant le 1^{er} juillet 2021.



Sécurité/Cadre de vie & Environnement

Dépôts sauvages

L'AMENDE PASSE DE 105 à 300 EUROS

Amende administrative dépôts sauvages : comme autorisé, notamment par la nouvelle loi du 10 février 2020, nous avons relevé de 105€ à 300€ l'amende relative aux dépôts sauvages trouvés et identifiés sur tout le territoire de la commune.

Forêts et chemins communaux

INTERDICTION AUX VÉHICULES À MOTEUR

Par arrêté du 26 février 2021, le maire interdit, et ce pour la tranquillité de tous, la circulation de véhicules à moteur de types quad, moto, etc... sur les chemins communaux. Une demande de dérogation est à remplir en mairie pour ceux qui souhaitent utiliser leur véhicule à des fins utilitaires.

Rappels de réglementation

Voici une liste de réglementations dont nous aimerions bien ne pas avoir à rappeler l'existence, malheureusement certains de nos concitoyens ne semblent toujours pas les connaître :

STATIONNEMENT SUR LES PLACES BLEUES

Elles sont autorisées 1 heure maximum et ont été créées pour faciliter l'accès à nos commerces du centre-ville et aux services. Malheureusement, certains préfèrent garer leurs véhicules devant chez eux plutôt que de marcher un peu et des commerçants se trouvent lésés. Par conséquent, ces places bleues étant prises en permanence, d'autres n'hésitent pas à se garer n'importe comment, causant du stationnement gênant ou dangereux. Notre ASVP essaie de faire preuve de pédagogie avant de sanctionner. Pour autant, il a été contraint à dresser de nombreux PV en 2020. Le tarif du PV pour un mauvais stationnement sur une place bleue est de 35€ et, quand le stationnement est très gênant ou sur une place réservée «handicap», le montant du PV est de 135€.

DÉJECTIONS CANINES

Certains possesseurs de nos amis à 4 pattes trouvent normal de laisser les déjections de leur animal de compagnie sur les trottoirs ou dans les espaces verts. Nous rappelons qu'il y a des distributeurs de canisacs et des poubelles un peu partout et que les canisacs sont également disponibles en mairie. Le tarif du PV pour ce genre d'infraction est de 35€.

MASQUES JETABLES SUR LA VOIE PUBLIQUE

La pandémie qui nous touche depuis un an nous oblige à porter le masque. Or, depuis quelques mois, la présence sur la voie publique de masques jetables constitue une vraie calamité pour l'hygiène, la propreté et l'environnement de notre ville. Ceux-ci peuvent mettre des dizaines d'années à se décomposer avant de polluer les sols.

HORAIRE DES DÉPÔTS DES BACS D'ORDURES MÉNAGÈRES ET DES SACS DE TRI

Les bacs de poubelles et les sacs de tri doivent être déposés devant chez soi à partir de 18h, la veille du passage des éboueurs et pas avant ! (arrêté du 19 février 2019). En effet, trop de poubelles sont sorties bien en avance dans nos rues et les sacs de tri, notamment, se dégradent ou s'envolent. Le non-respect de cette règle est sanctionnable également.



Ville prudente

Dans le prochain Blainvillois, nous vous exposerons les travaux en cours du groupe de travail « Ville Prudente » qui met en place une sensibilisation à la sécurité routière dans notre ville et dont les premières actions concerneront les abords des écoles.

Info vente de bois

Du bois façonné en 1m est disponible à la vente pour les habitants de Blainville au prix de 45€ le stère livré. S'adresser en mairie.



Action sociale et logement

Le CCAS

Martiale BOULANGER, agent chargé de l'administration du CCAS, vous y accueille en toute discrétion.

Les horaires d'ouverture au public du CCAS sont :

Mardi et jeudi : 9h - 12h et 15h30 - 17h30

Mercredi : 9h-12h

Tél. : 03 83 75 50 32

mail : ccas@blainvillesurleau.fr



La station CCAS sur Iliuwap.

Nous diffusons régulièrement sur cette station les offres d'emploi sur le secteur qui nous parviennent.

Pour suivre régulièrement les activités du CCAS, et avoir un partage d'informations utiles liées au social, au logement, à l'emploi dans notre secteur... **suivez la station Iliuwap CCAS de Blainville !**

Pour vous abonner, tapez : "54076 ou Blainville sur l'Eau" dans la barre de recherche de votre application Iliuwap et ensuite cliquez sur "Suivre".



William SAUVANET-ARCHENT
Adjoint en charge de l'action sociale

Du côté de nos aînés

Repas des anciens à la MFC
sur inscription : le 9 mai 2021

Voyage
également sur inscription :
le 10 juin 2021

**Dates
à retenir**
(sous réserve de
l'évolution
sanitaire)



Du nouveau à propos du colis des anciens

Tradition de la cité depuis de nombreuses années, le colis des anciens permet un moment d'échanges entre les Blainvilloises /Blainvillois et les élus.

Jusque-là, la règle de leur attribution discernait les couples des personnes isolées. Un couple avait un colis inférieur à deux personnes isolées et les conditions d'accès par rapport à l'âge étaient différentes également.

Il était nécessaire de ramener une équité de traitement et de prendre en compte les éléments démographiques.

À compter de cette année 2021, les conditions d'octroi du colis des anciens seront revues : seront éligibles tous les Blainvilloises et Blainvillois à partir de 70 ans. La valorisation du colis (1 par personne) sera améliorée ainsi que la valorisation des bons d'achat qui passera de 25€ à 30€ pour un couple.

En résumé : 1 bon de 15€ et 1 colis par personne à compter de 2021.

Le coût pour la commune reste le même et notre souhait d'être présent auprès de chacune et chacun reste bien présent !

NB : Les Blainvilloises et Blainvillois qui ont commencé à bénéficier du colis et qui n'ont pas l'âge requis par ce nouveau dispositif continueront à en bénéficier.



Monique PETITDEMANGE
Conseillère municipale déléguée aux personnes âgées et public en difficulté

Éducation et jeunesse

Inscriptions scolaires 2021-2022

Les inscriptions scolaires auront lieu du 12 au 24 avril 2021 en mairie aux horaires suivants : les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9 h à 12 h et de 15 h 30 à 17 h 30 et les samedis de 10 h à 12 h.

Sont concernées par ces inscriptions les familles dont les enfants sont nés en 2018 pour une inscription en première année de maternelle, et les familles domiciliées à Blainville sur l'Eau, souhaitant inscrire leurs enfants dans une des écoles de la commune.

Les documents sont téléchargeables et remplissables sur le site : blainvillesurleau.fr, rubrique Enfance/Jeunesse/CMJ, onglet écoles.

Vous pouvez ensuite adresser votre demande directement au Coordinateur Enfance/Jeunesse à l'adresse mail : juliencambazard@blainvillesurleau.fr, en n'oubliant pas de scanner également votre livret de famille avec les pages concernant l'enfant et les responsables légaux, le certificat de radiation de l'ancienne école pour les enfants déjà scolarisés en 2020-2021 et la demande de dérogation dûment complétée pour les enfants dont la demande d'inscription ne concerne pas leur école de rattachement. Une réponse vous sera faite pour confirmer la bonne prise en compte de votre demande.

Pour les familles ne disposant pas du matériel nécessaire, le dossier est à retirer et à rendre à l'accueil de la Mairie aux horaires d'ouverture.



Conseil Municipal des jeunes

Beaucoup d'objets et de meubles étaient entassés dans les caves et greniers des bâtiments municipaux. Soit parce qu'ils ne servaient plus, soit parce qu'ils étaient cassés ou encore parce qu'ils étaient démodés. Les agents du service technique ont sorti tout ce matériel et l'ont stocké sous chapiteau, dans la cour du centre technique.

Durant les vacances de février, nos jeunes élus ont eu la lourde tâche de trier ce qui était réparable et utilisable. Le but étant de restaurer ce matériel lors des prochains chantiers Loisirs Jeunes, et de le proposer ensuite aux établissements scolaires et périscolaires de la commune ainsi qu'aux associations du territoire œuvrant pour les Blainvillois.



Prochains chantiers Loisirs Jeunes

Trois semaines de chantiers auront lieu cette année !

16 participants par semaine, âgés de 11 à 16 ans, pourront y participer.

Chaque semaine, pendant quatre jours, de 9h30 à 15h30, auront lieu des travaux de réfection de mobilier et de matériel, destinés à une seconde vie.

Le cinquième jour est réservé à une journée de détente, afin de récompenser les jeunes pour leur investissement et leur assiduité durant la semaine.

Vous pouvez d'ores et déjà vous pré-inscrire en Mairie, auprès du coordinateur enfance-jeunesse.



À vos agendas !

Du 26 au 30 avril

Du 19 au 23 juillet

Du 16 au 20 août

Nadia DORE

Adjointe en charge de l'éducation et de la jeunesse



|| GROUPE MAJORITAIRE || « BLAINVILLEZ-VOUS »

POLLUTIONS DÉTESTABLES

La situation sanitaire n'excuse pas tous les comportements.

Il est détestable d'être contraints de fouiller les sacs-poubelles laissés sur la voie publique afin de pouvoir facturer leur enlèvement et cesser de faire payer tout le monde.

Il est détestable d'avoir à augmenter le montant des PV pour essayer de faire respecter notre environnement.

Il est détestable d'avoir à prendre des arrêtés pour interdire la pratique de certains véhicules à moteur parce que certains motards ou quadistes confondent nos chemins communaux avec les pistes du Paris-Dakar, au péril des promeneurs.

Il est détestable de commencer à entendre parler de différends de voisinage sur la base de tapages nocturnes parce que les beaux jours reviennent.

Ce qui est le plus navrant, c'est de mesurer la quantité d'énergie nécessaire pour s'occuper des méfaits d'une minorité de Blainvillois qui ne veulent pas respecter les règles de vie élémentaires ou notre environnement au détriment de l'ensemble de la population qui les respecte.

Si vous êtes témoins ou victimes de ces comportements nuisibles, n'hésitez pas, faites le 17. Les gendarmes, dont c'est le métier, viendront constater, faire cesser les troubles et verbaliser si nécessaire.

Le temps de la concertation et de la discussion avec cette minorité de citoyens est terminé car nous préférons consacrer l'essentiel de notre énergie à tout ce qui fait avancer notre cité et notre territoire.

8

|| GROUPE || « POUR BLAINVILLE, TOUJOURS EN ACTION »

Mesdames et Messieurs,

Comme déjà évoqué précédemment il est difficile de tenir notre rôle d'élus de la minorité.

Ce n'est pas le peu de tenues de commissions (réduites quelquefois à un échange simple de mail), de réunions ou de conseils municipaux « réglementaires » qui nous permettent de participer à la vie communale et à vous représenter.

Même si la pandémie qui sévit actuellement pose beaucoup de soucis organisationnels, même s'il est difficile de comprendre les décisions prises par nos dirigeants institutionnels (nous sommes obligés de nous y fier et de les appliquer), il nous semble que certains moyens de communication permettraient de nous apporter au moins des informations de base.

Petite « anecdote » concernant la parution du dernier Blainvillois, retardée dans un premier temps ???, puis distribué avec un temps de retard pour certain blainvillois (plus d'un mois de décalage entre le premier et le dernier distribué !!).

Je pense que la COVID permet d'excuser beaucoup de choses....

Soyez convaincus que nous continuerons à être vigilants à tous les sujets « évoqués ou pas », conscients de la mission que vous nous avez donnée pour certains d'entre vous.

Bienvenue à Bertrand, qui nous a rejoint.

Nous vous souhaitons une bonne santé,

Protégez-vous, et aussi vous protégerez ainsi vos concitoyens.

Pour les élus de Blainville Toujours en Action : Christian PILLER, Marc MEYER, Véronique DEBESSAT, Bertrand DANIEL. Facebook : Blainville toujours en action

|| GROUPE || « BLAINVILLE, UNE AUTRE LISTE POUR 2020 »

Concernant la vie politique communale par ces temps difficiles, il m'est difficile de me prononcer favorablement ou défavorablement. Même le budget a été influencé par le Covid. Je reste à votre entière disposition, prenez soin de vous !

Francis Lardin

Sport & Vie associative

Blainville, Terre de Jeux 2024



En 2024, la France accueillera le monde à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques. Profitant de cet événement, le comité d'organisation des JO a l'ambition que le pays tout entier vibre et se rassemble pendant les semaines de compétition, et qu'une dynamique se crée dès aujourd'hui dans tous les territoires.

Pour cela, le label « Terre de Jeux 2024 » a été créé pour valoriser les territoires qui souhaitent mettre plus de sport dans le quotidien de leurs habitants et s'engager dans l'aventure des jeux.

Naturellement, la ville de Blainville sur l'eau s'est engagée pour obtenir ce label « Terre de Jeux 2024 ».

Celui-ci a été obtenu ces dernières semaines, parmi 12 autres communes de Meurthe et Moselle. Ce label est collectif car il valorise l'ensemble de nos associations par les actions et initiatives existantes, de plus le dossier a également mis en avant notre cadre de vie et le respect de l'environnement. Pour tout cela, cette récompense s'inscrit pleinement dans la politique de la ville.

Une dynamique autour des Jeux Olympiques va animer notre ville jusqu'en 2024. Bien évidemment des animations sportives pour toutes et tous mais également des créations et animations culturelles, artistiques ou autres autour des JO.

Malgré le contexte sanitaire, quelques animations ont déjà vu le jour.

Jeudi 04 et vendredi 05 février, lors de la semaine olympique et paralympique organisée par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et des sports, les élèves, enseignants et parents accompagnateurs de l'école Jules Ferry ont participé à l'animation sportive **MISSION FLAMME OLYMPIQUE** au stade municipal. Les classes se sont succédées pour courir et marcher en relais par Binôme. La distance cumulée de **888,7 km** a permis d'alimenter un compteur pour l'académie de Nancy-Metz qui avait pour objectif de faire parcourir **137 000 km**. Distance représentant le parcours de la flamme olympique avant les JO de Pékin. Pour clôturer cette initiative très appréciée des élèves, une collation et un diplôme ont été remis à chacun.

Jeudi 25 février, une initiation au handball encadrée par Alexis PARIZET (stagiaire en 3ème année de STPAS) s'est déroulée à MACARON. Les enfants ont pu s'initier à ce sport olympique de façon ludique et en plein air. Les petits en matinée comme les plus grands l'après-midi ont passé un bon moment. Ces animations sur l'initiation à un sport olympique seront renouvelées à chaque vacance scolaire.

9



Durant ces 3 prochaines années, le fait d'avoir des jeux olympiques en France doit être l'opportunité de nous fédérer autour des valeurs olympiques. Même si nous avons de nombreuses idées et projets, nous sommes également ouverts à toutes initiatives en ce sens. Pour cela, si vous avez des idées, n'hésitez pas à prendre un rendez-vous en mairie auprès de Michael LEMOINE.



Vie associative

LOI 1901, UN PEU D'HISTOIRE.

Toutes les associations du territoire sont régies par la fameuse loi de 1901. Mais que savons-nous exactement de cette loi qui est le fondement de tout le milieu associatif.

Ce texte a été adopté le 1er juillet 1901 par la chambre des députés et publié au journal officiel le 2 juillet 1901. Il a été porté et défendu par Pierre Waldeck Rousseau, alors président du Conseil au terme d'une longue bataille parlementaire. Cette personnalité politique a également été à l'origine d'avancées significatives dans le milieu syndical.

Cette loi, relative au contrat d'association, était d'une portée considérable et garantissait une des grandes libertés républicaines. Ainsi, tout citoyen disposait du droit de s'associer sans autorisation préalable.

La loi «1901» fonde le droit d'association sur des bases entièrement nouvelles. Elle préserve la liberté et les droits des personnes, tout en permettant leur action collective. Elle met fin au régime restrictif et d'interdiction de la loi «Le Chapelier», de

1854. Elle fonde le droit d'association sur les principes issus de la révolution de 1789 : primauté de l'individu, de ses droits et de sa liberté, liberté d'adhérer ou de sortir d'une association, limitation de l'objet de l'association à un objet défini, égalité des membres d'une association, administration de l'association par libre délibération de ses membres.

10 L'article 1er de la loi du 1er juillet 1901, définit ce qu'est l'association :

« l'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices... ».

Dès le premier article de cette loi, le législateur fait connaître sa volonté d'inscrire le régime juridique des associations dans l'esprit et les principes de droit commun des contrats régis par le Code civil. Ce cadre de droit commun règle la constitution, le fonctionnement et la dissolution d'une association.

La mise en œuvre de ce contrat à l'initiative de «... deux ou plusieurs personnes...» doit respecter trois caractéristiques :

- L'apport de connaissances ou l'apport d'activités.
- Une mise en commun «permanente»
- L'expression d'une liberté publique

Cette loi a facilité la création d'associations en assurant une plus grande liberté d'expression sans oublier, bien sûr, l'engagement des bénévoles sans quoi tout ceci serait impossible.



Michel GUTH

Conseiller municipal délégué à la vie associative



Culture & Animations

Nuit de la lecture

Le samedi 23 janvier, la Médiathèque a retrouvé son animation «d'avant».

En effet, nous avons pu maintenir, dans le respect des consignes sanitaires, l'événement national «Les nuits de la lecture» .

De 10h à 17h30, les participants se sont succédés aux différents ateliers organisés par les agents de la Médiathèque.

Contes pour les plus petits, Blind test pour tous, dictées pour enfants et adultes et pour terminer un atelier créatif.

Au début de l'après-midi, Corentin, professeur à l'école de musique, nous a offert un mini récital consacré à Georges Brassens en cette année de centenaire de sa naissance.

Une bien belle journée ! Bénévoles et participants se sont déclarés ravis de cette manifestation qui a fait du bien à tous !



11

Mission Flamme Olympique

Voir article en page Association et Vie Sportive

Les élèves de l'école Jules Ferry au stade municipal.
Une belle matinée sportive!



Culture & Animations



À la Médiathèque

Heure du conte.

Vendredi 30 avril de 14h00 à 15h00 pour les 5-10 ans

Merveilleuses, effroyables, drôles, venez savourer de belles histoires. Plein les yeux, plein les oreilles ... Évasion garantie !
Nombre de places limité, inscription obligatoire à la Médiathèque.

Ateliers de calligraphie

À partir de 10 ans. Animés par Malika Boustol, calligraphe.

- **Samedi 22 mai** de 14h00 à 17h00 - Initiation à la calligraphie latine
 - **Samedi 29 mai** de 14h00 à 17h00 - Mise en pratique sur des marque-pages...
- Renseignements et inscriptions à la Médiathèque.

Animation «Jeux vidéo en médiathèque»

Mercredi 26 mai de 14h00 à 16h30 pour les 8-12 ans

Animée par Jimmy MARCHAL de la Médiathèque départementale de Laxou.

À vos manettes ! De nombreux jeux vous seront proposés.

Nombre de places limité, inscription obligatoire à la Médiathèque.

MÉDIATHÈQUE

1^{er} rue du Presbytère

03 83 75 96 89

mediathequeleauvive@blainvillesurleau.fr

Site : www.mediathequeblainville.fr

Page Facebook

Médiathèque-LEau-Vive-Blainville-sur-LEau

INFORMATIONS ET CONTACTS

LUOTHÈQUE

1^{er} rue du Presbytère

06 62 77 49 61

ludotheque@blainvillesurleau.fr

Page Facebook

laludodeblainvillesurleau

Nadine GALLOIS

Adjointe en charge de la culture et des animations

